



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3073

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2018 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3073**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2018 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La CMAR assure 4 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- promouvoir et défendre le secteur artisanal : représenter le secteur des artisans, être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics et contribuer aux projets d'aménagement du territoire ou d'urbanisme commercial,
- faciliter les tâches administratives des artisans : Centre de formalité des entreprises (CFE métiers), gestion du répertoire des métiers, délivrance des titres de qualification "Artisan" et "Maître artisan", enregistrement des contrats d'apprentissage,
- accompagner l'entreprise et l'apprentissage dans sa création, son développement et sa transmission,
- faire progresser les compétences et les qualifications : formations professionnelles des chefs d'entreprise, de leurs conjoints et de leurs salariés.

Son action sur la thématique de l'économie de proximité (commerce, artisanat) concerne les différents champs de développement de ces activités : observation de l'activité, accompagnement à la création, installation, offre immobilière, promotion, développement économique et commercial.

Sur la base d'un partenariat historique avec la Métropole de Lyon sur les thématiques du commerce et de l'activité économique de proximité, la CMAR sollicite un soutien financier pour poursuivre et développer son action dans ces 2 domaines.

II - Objectifs de la Métropole

La Métropole a pour objectif d'assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur son territoire.

L'offre d'accueil foncière et immobilière doit être développée, d'une part, en adéquation avec la demande de toutes les entreprises permettant le maintien, le développement et l'implantation des activités économiques productives et tertiaires, commerciales et hôtelières, et d'autre part, en cohérence avec les priorités économiques et urbaines de l'agglomération.

Cette action se décline opérationnellement par l'élaboration de schémas et le pilotage de stratégies : SAE, ambition tertiaire, stratégie zones d'activités et maintien de l'activité en ville, SDUC, stratégie de commerce de proximité et stratégie de développement d'hébergement touristique (SDHT).

La présente délibération vise à approuver, pour l'année 2018, la convention entre la Métropole et la CMAR concernant le financement d'actions entrant dans le champ des orientations inscrites dans le SAE et le SDUC.

La stratégie du développement économique de la Métropole se concentre sur des mesures ciblant le développement des activités industrielles et les services tertiaires de haut niveau ou encore les activités de recherche et développement (R&D) et de développement des nouvelles technologies.

Le développement équilibré d'un territoire tel que la métropole lyonnaise passe par le maintien de l'activité économique dans le tissu urbain. Le schéma de cohérence territoriale qui donne des grands objectifs tels que "la ville des courtes distances", "la ville mixte et dense", "la ville durable", défend pour ces raisons le maintien de l'activité en ville.

Le maintien de l'activité en ville se justifie également par d'autres raisons sociales, urbaines et économiques ; il s'agit de :

- favoriser au sein de quartiers résidentiels, le développement d'activités commerciales, artisanales et de services aux personnes,
- prévoir des lieux de travail pour les salariés de tous niveaux de qualification des salariés, permettant de proposer une couverture des emplois la plus large possible en ville,
- poursuivre l'accueil d'unités de production dans le cœur de l'agglomération afin de répondre aux attentes d'entreprises phares en facilitant leur fonctionnement et la vie de leurs salariés,
- répondre aux exigences d'un certain nombre d'entreprises, notamment artisanales, qui cherchent la proximité de la ville et de leurs clients, en leur garantissant des conditions comparables à des sites en périphérie (coût de l'immobilier, accessibilité, surfaces, etc.).

En matière d'activités commerciales, les 3 grands piliers sur lesquels repose la stratégie de développement commercial de la Métropole (SDUC 2016-2020) sont :

- améliorer l'autonomie commerciale des bassins de vie dans la réponse aux besoins courants des consommateurs,
- favoriser un développement commercial créateur d'urbanité,
- réaffirmer l'attractivité commerciale de la Métropole et son caractère innovant.

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de la stratégie de développement commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, qui constituent l'armature commerciale de base à même de répondre aux besoins de 1^{ère} nécessité des habitants, mais aussi de participer de l'animation urbaine, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la cohésion sociale et de la qualité de vie des habitants.

Enfin, les réflexions nouvelles portées par les partenaires du SDUC ont permis de faire émerger la nécessité d'intervenir plus directement et plus massivement sur le commerce de proximité pour répondre aux enjeux d'évolution des modes de consommation et de rapprochement avec les territoires.

III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération du Conseil n° 2017-2130 du 18 septembre 2017, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la CMAR dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2017:

1° - Sur le commerce de proximité

La CMAR et la Métropole ont assuré, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre de la stratégie de développement commercial (SDUC).

Stratégies territoriales : la CMAR a contribué à la mise en œuvre de la démarche intercommunale sur la Conférence territoriale des Maires (CTM) du Val de Saône en faveur du commerce de proximité, initiée en 2016. À ce titre, la CMAR a participé à 6 séances de travail avec les communes et/ou les partenaires (Métropole, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, etc.) et animé notamment une séance sur les leviers de revitalisation des centres-villes.

Elle a aussi réalisé des visites d'entreprises dans les Communes de Quincieux et Collonges au Mont d'Or permettant d'identifier les besoins des structures et mieux connaître le fonctionnement du tissu commercial et artisanal du Val de Saône.

Animation territoriale : la CMAR a accompagné plusieurs communes dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions en matière de commerce de proximité : Fontaines sur Saône pour la mise en place d'un dispositif d'aides directes aux commerçants pour la rénovation des points de vente, Caluire et Cuire pour la re-commercialisation d'une cellule commerciale sur le quartier de Montessuy, Oullins sur la programmation d'une boutique éphémère, etc.

Gestion de sites : la CMAR fait partie des partenaires historiques, aux côtés de la Métropole, des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain. La CMAR s'est mobilisée pour accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs actions en 2017 : Oullins centre-ville, Centre Neuville, Tendances Presqu'île (Lyon), Destination Gratte-ciel (Villeurbanne) et Lyon 7 Rive gauche.

2° - Sur le maintien de l'activité en ville

En 2017, la CMAR et la Métropole ont travaillé ensemble à la définition de la programmation de l'offre économique et artisanale sur l'agglomération en adéquation avec les grands principes stratégiques du SAE et, notamment, dans l'objectif d'anticiper la production d'une offre foncière et/ou immobilière adaptée aux besoins des artisans et phasée dans le temps.

À ce titre, la CMAR est intervenue dans la définition des besoins en immobilier artisanal sur la CTM Ouest Nord. Dans la continuité d'un travail engagé en 2016, elle a défini la programmation d'une offre qui réponde aux besoins des artisans de Dardilly et Limonest. Cette étude a été intégrée à la révision générale du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) en permettant d'identifier le site d'accueil qui pourrait permettre de faire atterrir cette nouvelle offre. Une séance de restitution aux Communes de Dardilly et Limonest a aussi été organisée.

De plus, dans le cadre de l'opération Duvivier à Lyon 7°, la CMAR a apporté son expertise afin d'accompagner la promotion et la commercialisation du projet. Elle est notamment intervenue par la fourniture de prestations de communication et dans l'identification et la prescription de prospects.

IV - Programme d'actions 2018 et plan de financement prévisionnel

Au travers de cette délibération, il est proposé de soutenir la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2018 :

1° - Sur le commerce de proximité

Dans le cadre de ses compétences, la CMAR contribue, par une expertise spécifique, à la mise en œuvre de la stratégie de maintien et de développement du commerce de proximité et de l'artisanat sur le territoire de la Métropole, à travers plusieurs actions :

- la participation à l'élaboration du guide du commerce à destination des communes de la Métropole,
- la contribution à l'organisation d'un événement sur le commerce de proximité,
- la participation aux réunions de coordination avec les communes à l'échelle des CTM : poursuite de l'action engagée sur le Val de Saône depuis 2016 et mise en place de temps d'échanges techniques sur d'autres territoires (Rhône-Amont, etc.),
- l'animation territoriale : apport d'ingénierie aux communes (aide à la programmation, commercialisation, prospection, accompagnement des porteurs de projets, conseil juridique, etc.),
- le lancement en 2018 d'une réflexion stratégique sur la filière alimentaire.

La Métropole propose de participer à ces actions en faveur du commerce de proximité par le versement d'une subvention à hauteur de 5 000 €.

2° - Sur le maintien de l'activité en ville

Le volet programmation de nouvelles offres immobilières d'activités artisanales et productives en milieu urbain (intra-muros Métropole, mais également centre-bourgs des communes) fait partie intégrante des projets urbains ou d'aménagement dans un objectif d'anticipation.

La CMAR propose d'apporter son expertise au travers de différents types d'intervention :

- aide à la décision/programmation : analyse du potentiel et définition de la place de l'artisanat dans la stratégie urbaine, le cas échéant, contribution à une programmation adaptée (exemple : Vénissieux Nord, etc.),
- ingénierie/conseil : apport d'expertise dans le cadre de réflexions portées par la Métropole et/ou les communes sur la construction de programmations économiques (exemples : zone Périca à Rillieux la Pape, zone en Champagne, usine des eaux à Caluire et Cuire, etc.),
- métiers d'art, métiers rares, métiers innovants : travail sur une méthodologie d'accompagnement de projet pour les activités artisanales productives (identification des filières concernées, qualification des besoins immobiliers, conditions de développement d'une offre d'accueil adaptée, actuelle et visible).

La Métropole propose de participer à ces actions en faveur du maintien de l'activité en ville par le versement d'une subvention à hauteur de 5 000 €.

3° - Budget prévisionnel 2018, hors dépenses internes de personnel

Actions	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	
		Métropole de Lyon	CMAR
commerce de proximité	6 000	5 000	1 000
maintien de l'activité en ville	7 738	5 000	2 738
Total	13 738	10 000	3 738

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer au profit de la CMAR une subvention de 10 000 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce de proximité et le maintien de l'activité en ville en 2018.

Une évaluation sera effectuée par la Métropole sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CMAR sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la CMAR pour la réalisation du programme d'actions 2018 sur les volets commerce de proximité et maintien de l'activité en ville,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la CMAR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.